

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement le 18 juillet 2016 pour la séance du 26 juillet 2016 à 20 heures à la mairie.

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant :

- *Approbation de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2016*
- *Tarif repas au restaurant scolaire 2016/2017*
- *Tarif garderie 2016/2017*
- *Tarif temps d'activités périscolaires 2016/2017*
- *Personnel communal : création d'un emploi d'adjoint d'animation*
- *Personnel communal : renouvellement CAE*
- *Personnel communal : modification temps de travail d'un agent*
- *Subvention exceptionnelle au Musée de l'Outil et des Métiers de Tinténiac*
- *Redevance du domaine public routier 2016 par Orange*
- *Demande aide financière au Département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015/2016*
- *Aménagement des rues de Joudette et de Frémisson : amendes de police*
- *Communauté de Communes Bretagne Romantique : rapport d'activités 2015*
- *Questions diverses*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juillet 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION

Pouvoir : Béatrice LEROUX à Marie-Hélène DURÉ, Nathalie LEFEUVRE à Loïc LEBRET.

Secrétaire de séance : Laurent CITRÉ

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal observe, sur proposition de Monsieur le Maire, une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Nice et de Saint Etienne du Rouvray.

OBJET DE_47_2016 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la séance précédente en date du 31 mai 2016. En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE_48_2016 : TARIF RESTAURANT SCOLAIRE

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sont fixés par la collectivité

territoriale qui en a la charge et que ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire Convivio applique une augmentation de 2.34 % à la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs suivants de 2 %, après avis favorable des commissions cantine et finances réunies le 18 juillet 2016 :

Tarif	2015/2016	2016/2017
Enfant	3.26 €	3.33 €
Adulte	4.71 €	4.80 €

A la question de Loïc LEBRET concernant la mise en place d'un tarif suivant le quotient familial, Monsieur le Maire lui répond que cette mesure n'a pas été étudiée par la commission car le tarif se situe dans la moyenne basse par rapport aux autres communes. De plus, la commission n'a pas souhaité compliquer la tâche du secrétariat pour la facturation mensuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2016.

OBJET DE_49_2016 : TARIF GARDERIE

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'année scolaire 2012/2013, il existe un tarif unique par demi-heure avec demi-tarif (0.27 €) à partir du 3^{ème} enfant. Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de la ½ heure garderie de 2 %.

Monsieur le Maire propose également qu'un gouter soit donné aux enfants à la garderie le soir et de fixer le tarif à 0.30 €. Monsieur le Maire précise que la demande de mise en place d'un gouter a été formulée par les enseignants de l'école publique. Ce gouter sera commun à tous les enfants et distribué par le personnel de la garderie.

Monsieur le Maire précise que pour tout enfant inscrit à la garderie, la 1^{ère} demi-heure du soir sera facturée 0.85 € (0.55 € + 0.30 €).

Tarif	2015/2016	2016/2017
Garderie la demi-heure	0.54 €	0.55 €
Garderie à partir 3 ^{ème} enfant	0.27 €	0.28 €
Dépassement horaire	20 €	20 €
Gouter garderie soir		0.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs, applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

OBJET DE_50_2016 : TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : TARIFICATION

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015, une tarification des temps d'activités périscolaires a été mise en place sous la forme d'un forfait par enfant. La facturation est établie par trimestre scolaire.

Monsieur le Maire explique que le bilan effectué par Madame Anne RONCEAU de l'UFCV le 4 juillet dernier est très satisfaisant, tant du point de vue des parents que des enfants et du corps enseignant. A la fin de l'année scolaire 2015/2016, 80 % des enfants étaient inscrits aux TAP.

Les seuls points négatifs sont la difficulté pour l'UFCV de recruter des intervenants à Bonnemain et le coût pour la commune qui s'élève à 39 000 € pour une année. Les subventions sont en diminution : le département verse cette année 25 € par élève au lieu de 50 € l'an passé et 0 € l'année prochaine.

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter ce forfait :

Tarif par trimestre scolaire	2014/2015	2016/2017
Enfant domicilié à Bonnemain	10 €	15 €
Enfant hors commune	13.50 €	18.50 €
A partir du 3 ^{ème} enfant	gratuit	gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 12 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie LEFEUVRE (pouvoir à Loïc LEBRET)) ces propositions qui s'appliquent à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

OBJET DE 51_2016 : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 juillet 2014 qui a autorisé le recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour faire fonction d'agent territorial de service des écoles maternelles (ATSEM) à l'école Henri Matisse. Cet agent s'occupe également de la garderie et des TAP. Ce contrat était conclu pour une durée maximum de 2 ans, Monsieur le Maire propose donc de créer un poste permanent en remplacement du poste de contractuel pour l'école. L'agent devra justifier d'un diplôme CAP petite enfance. Il exercera les fonctions suivantes : assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants. Il assurera la surveillance et l'aide au service des repas à la cantine scolaire. L'agent sera en charge également de l'animation des Temps d'activités Périscolaires et de la garderie en lien avec le coordinateur TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- la création d'un poste faisant fonction d'ATSEM au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 29h73/35^{ème} (29h44 minutes) à compter du 28 août 2016.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants

OBJET DE 52_2016 : PERSONNEL COMMUNAL : RENOUVELLEMENT CAE

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 7 juillet 2014, il avait accepté le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'animateur TAP, garderie et d'agent de service au restaurant scolaire à temps partiel à raison de 27.34 heures/semaines (20 h minimum) pour une durée de 24 mois.

Le premier agent affecté sur cet emploi a effectué un contrat d'un an du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 et n'a pas souhaité le renouveler suite à un congé maternité.

Le deuxième agent sur ce poste a été recruté à compter du 21 septembre 2015 et se trouve actuellement en congé maternité.

Afin de permettre le renouvellement de son contrat au 21 septembre 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'animateur TAP et garderie ainsi que d'agent de service au restaurant scolaire à temps partiel à raison de 27h56/35^{ème} (27h34 minutes) pour une durée de 12 mois.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune de Bonnemain, les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

OBJET DE_53_2016 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe, suite à la réorganisation du temps de travail de l'agent.

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article 45 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui complète le 1^{er} alinéa du I de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'avis du Comité Technique Paritaire n'est pas requis pour les emplois à temps non complet quand la modification du nombre d'heures hebdomadaires n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi concerné et ne prive pas le bénéficiaire de l'affiliation à la CNRACL (seuil d'affiliation : 28 heures).

Ainsi la diminution de la durée de travail de l'emploi de 31.50 h à 31 h par semaine n'est pas considérée comme une suppression d'emploi (pas d'avis du CTP et pas de procédure de suppression d'emploi pour l'agent occupant cet emploi).

A compter du 1^{er} septembre 2016, Monsieur le Maire propose, après accord de l'agent concerné, de fixer son temps de travail à 31/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

OBJET DE_54_2016 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MUSEE DE L'OUTIL ET DES METIERS DE TINTENIAC

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Hélène DURÉ qui rappelle aux conseillers municipaux, que dans le cadre de la poursuite de l'action intergénérationnelle, il a été organisé deux journées d'exposition sur les vieux métiers le week-end des 4 et 5 juin 2016.

Les anciens outils exposés avaient été prêtés gracieusement par le Musée de l'Outil et des Métiers de Tinténac.

Madame Marie-Hélène DURÉ propose d'accorder une subvention de 100 € en remerciement.

Cette subvention sera versée à l'association « Groupement touristique Rural de Tinténac », structure qui gère le musée.

Monsieur Loïc LEBRET demande pourquoi cette subvention n'est pas versée par le CCAS. Madame Marie-Hélène DURÉ lui répond que cette observation est justifiée mais que la prochaine réunion du conseil d'administration n'aura lieu qu'en novembre 2016, trop éloignée par rapport aux journées d'exposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

OBJET DE_55_2016 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2016 PAR ORANGE

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de solliciter l'entreprise Orange tous les ans pour pouvoir percevoir la redevance d'occupation du domaine public routier.

La déclaration d'occupation du domaine public routier d'Orange a été reçue le 10 septembre 2015 et a permis le calcul de la redevance 2016.

Cette déclaration comprend un tableau récapitulatif du décompte du patrimoine des équipements de communications électroniques sur le territoire de la commune, arrêté au 31 décembre 2015 :

Artère aérienne : 22.104 km

Artère en sous-sol : 24.369 km

Emprise au sol : 2.2 m²

Pour la redevance 2016, en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 et compte tenu du calcul de l'actualisation, les tarifs sont les suivants :

Artère aérienne : 51.74 € / km

Artère souterraine : 38.80 € / km

Emprise au sol : 25.87 € / m²

Soit un total de **2 146.09 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise à l'unanimité l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2016, d'un montant de 2 146.09 € ;
- décide que cette somme sera créditée à l'article 70 323 « Redevance d'occupation du domaine public communal » du Budget Primitif 2016 de la Commune ;
- autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

OBJET DE_56_2016 : DEMANDE AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil départemental d'Ille et Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2 000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à Bonnemain et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Bonnemain ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 220 élèves résidant à Bonnemain sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

OBJET DE_57_2016 : AMENAGEMENT DES RUES DE JOUDETTE ET DE FREMISSON : AMENDES DE POLICE

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 26 mai 2016, la commission permanente du Conseil Départemental a procédé, comme chaque année, à la répartition du produit des amendes de police pour 2016. A ce titre une attribution de **16 296 €uros** a été allouée à la commune de Bonnemain dont :

- 5 100 € pour la création d'un parc de stationnement rue de Joudette
- 996 € pour la signalisation des passages piétons rue de Joudette et rue de Frémisson
- 5 100 € pour la création des aménagements piétonniers protégés le long des rues de Joudette et de Frémisson
- 5 100 € pour des aménagements de sécurité rue de Joudette

Cette dotation de l'Etat sera versée sur présentation d'une délibération du Conseil Municipal qui devra faire état de l'acceptation de la somme proposée ainsi que l'engagement de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter la somme allouée à la commune de Bonnemain, au titre du produit des amendes de police 2016.
- De s'engager à exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

OBJET DE_58_2016 : COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Préfecture de Rennes, reçu le 28/07/2016

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-39 qui dispose que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »

A ce titre, Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2015.

Le Conseil Municipal en prend acte. Un exemplaire sera envoyé par courriel à tous les conseillers municipaux.

OBJET : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Madame Sonia ROBERT, 2^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal que les effectifs à la cantine de l'école Saint Joseph sont en augmentation et qu'il est nécessaire de rajouter des tables. Il est donc envisagé d'enlever les anciens placards à vaisselle qui ne sont plus aux normes et de les remplacer par trois meubles et une armoire en inox qui seront installés sur la partie carrelage, derrière le bar de la salle des fêtes.
- Monsieur Jean-Paul MURIE, 3^{ème} adjoint, informe du nettoyage de la salle de la Poterie et du passage de la commission de sécurité qui a donné un avis favorable au déclassement en 5^{ème} catégorie type salle de sports avec un effectif de 195 personnes maximum. Quelques petits travaux restent à effectuer.
- Sur demande de Loïc LEBRET, Sonia ROBERT explique que 24 enfants ont participé à la première semaine ELI du 11 au 15 juillet et qu'à ce jour 16 enfants sont inscrits pour la semaine d'août. Il en ressort une très grande satisfaction.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la visite de Monsieur le Sous-Préfet de Saint Malo à Bonnemain le mercredi 27 juillet 2016 à partir de 9h, à laquelle ils sont invités à participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

N°	DATE	OBJET	FOLIO
47-2016	26/07/2016	<i>Approbation de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2016</i>	
48-2016	26/07/2016	<i>Tarif repas au restaurant scolaire 2016/2017</i>	
49-2016	26/07/2016	<i>Tarif garderie 2016/2017</i>	
50-2016	26/07/2016	<i>Tarif temps d'activités périscolaires 2016/2017</i>	
51-2016	26/07/2016	<i>Personnel communal : création d'un emploi d'adjoint d'animation</i>	
52-2016	26/07/2016	<i>Personnel communal : renouvellement CAE</i>	
53-2016	26/07/2016	<i>Personnel communal : modification temps de travail d'un agent</i>	
54-2016	26/07/2016	<i>Subvention exceptionnelle au Musée de l'Outil et des Métiers de Tinténiac</i>	
55-2016	26/07/2016	<i>Redevance du domaine public routier 2016 par Orange</i>	
56-2016	26/07/2016	<i>Demande aide financière au Département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015/2016</i>	
57-2016	26/07/2016	<i>Aménagement des rues de Joudette et de Frémisson : amendes de police</i>	
58-2016	26/07/2016	<i>Communauté de Communes Bretagne Romantique : rapport d'activités 2015</i>	

Commune de Bonnemain – Conseil Municipal du 26 juillet 2016

Qualité	NOM	Prénom	Emargement
Maire	PIOT	Marcel	
1 ^{er} adjoint	DURÉ	Marie-Hélène	
2 ^{ème} adjoint	ROBERT	Sonia	
3 ^{ème} adjoint	MURIE	Jean-Paul	
Conseiller municipal	HUOT	Danielle	
Conseiller municipal	LEMESLE	Patrick	
Conseiller municipal	DAVID	Florence	
Conseiller municipal	LEROUX	Béatrice	Excusée Pouvoir à Marie-Hélène DURÉ
Conseiller municipal	GUERIN	Jean-François	
Conseiller municipal	ALLAIN	Laurence	
Conseiller municipal	CITRE	Laurent	
Conseiller municipal	LEBRET	Loïc	
Conseiller municipal	LEFEUVRE	Nathalie	Excusée Pouvoir à Loïc LEBRET
Conseiller municipal	MILLION	Olivier	Excusé
Conseiller municipal	DOUARD	Philippe	